



# Charte d'Engagement pour l'Inclusion des Personnes en Situation de Handicap

*Cette charte a pour but de formaliser notre engagement envers l'inclusion et le respect des droits des personnes en situation de handicap. Elle vise à assurer un environnement accessible, inclusif et respectueux pour tous.*

## **1. Engagement pour l'Accessibilité**

Nous nous engageons à rendre nos locaux, nos services et nos équipements accessibles aux personnes en situation de handicap, en respectant les normes d'accessibilité en vigueur.

## **2. Sensibilisation et Formation**

Nous nous engageons à sensibiliser et former notre personnel aux enjeux du handicap, à l'accessibilité, et aux bonnes pratiques de communication et d'interaction.

## **3. Non-Discrimination et Égalité des Chances**

Nous affirmons notre engagement contre toute forme de discrimination et œuvrons pour l'égalité des chances en matière d'emploi, de formation et d'évolution professionnelle.

## **4. Adaptation et Personnalisation**

Nous nous engageons à adapter nos services et nos méthodes de travail aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, en favorisant une approche personnalisée.

## **5. Collaboration et Partenariat**

Nous encourageons le travail en réseau avec les associations, les institutions spécialisées et les acteurs du secteur du handicap, pour améliorer continuellement notre approche.

## **6. Communication Inclusive**

Nous veillons à ce que notre communication soit accessible à tous, en utilisant des supports adaptés et en promouvant une communication claire et compréhensible.

## **7. Suivi et Évaluation**

Nous mettons en place des procédures pour évaluer régulièrement nos pratiques et mesurer les progrès en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap.

## **8. Amélioration Continue**

Nous nous engageons dans une démarche d'amélioration continue de nos pratiques pour garantir le respect et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

*Date de mise à jour 01/04/2024*

